

Définition

L'accessibilité universelle est définie comme « le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents ».

En France

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a responsabilisé l'ensemble des acteurs publics et privés sur l'accessibilité universelle. Pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) de type R (Etablissements d'enseignement), l'objectif de la loi est de rétablir, pour toutes les personnes en formation initiale et continue, l'égalité des chances et de réussite, et aussi d'accompagner les personnes en situation de handicap pendant leur parcours et vers leur insertion professionnelle.

A l'ECAM Strasbourg-Europe

L'ECAM Strasbourg-Europe est engagée depuis sa création dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Son bâtiment répond aux normes actuelles et a reçu un avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA).

Son référent handicap travaille avec l'ensemble des services pour mener une politique de réussite étudiante et professionnelle qui favorise l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

À cette fin, les actions du service sont multiples :

- Mise en œuvre de mesures de **compensation** et d'**aménagements** de postes pour les personnels, les enseignants et les élèves
- **Sensibilisation** au handicap pour les élèves, les enseignants, les collectifs de travail...
- Accompagnement à la mise en place de projets en lien avec le handicap : **actions de formations, travaux d'accessibilité, projets de recherche**
- Développement des **relations partenariales** afin de sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap :

Informez-nous dès votre inscription, notre référent handicap vous accompagnera et mettra en place les mesures adaptées à votre parcours.

Contact : referenthandicap@ecam-strasbourg.eu